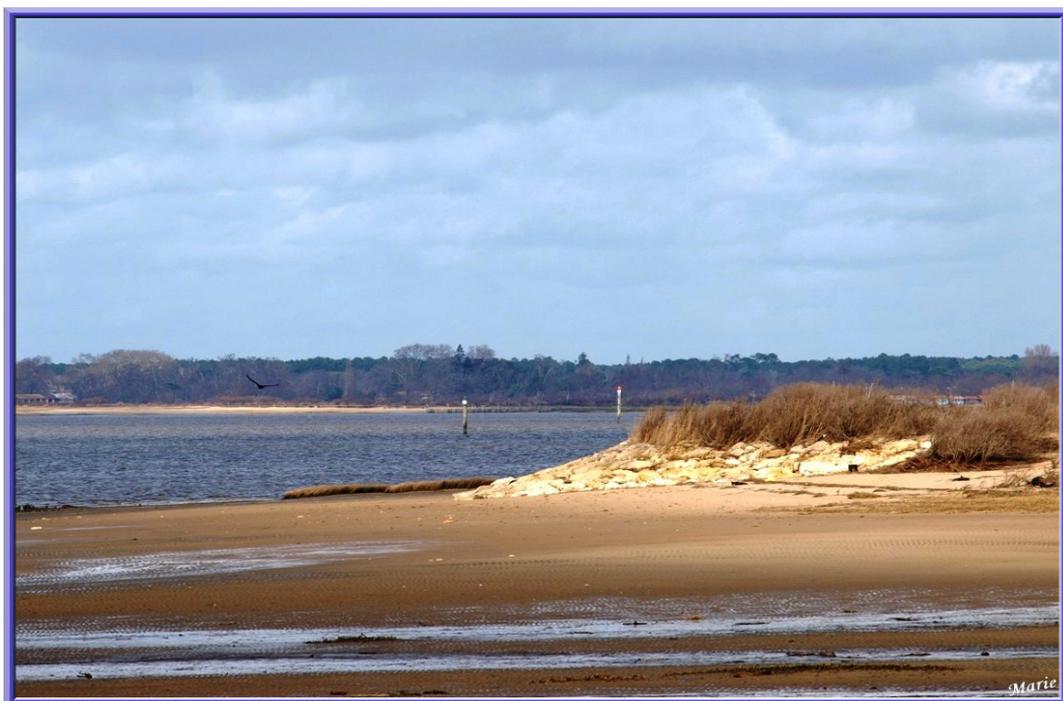


Centre de Loisirs Élémentaire

De la ville du Teich



**PROJET PEDAGOGIQUE
MERCREDIS
2019/2020**

Le projet pédagogique participe à la mise en œuvre des objectifs du Projet Éducatif Territorial (PedT) élaboré par la Municipalité du Teich et s'organise dans le respect des différents axes définis par la « charte qualité Plan mercredi ».

1) Présentation de la structure

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) se situe sur la commune du Teich, sur le groupe scolaire Val des Pins provisoirement et pour une durée indéterminée. Il est organisé dans les locaux de l'APS (Accueil Péri-Scolaire) au sein de l'école élémentaire du Val des Pins et a une capacité d'accueil de 60 enfants, âgés de 6 à 11 ans, scolarisés en élémentaire sur la commune tout au long de l'année.

La structure permet également l'accueil d'enfants porteurs de handicap, scolarisés en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire).

L'accueil de loisirs dispose de :

- 2 salles d'activités ;
- 1 salle RASED ;
- 1 salle de motricité, en alternance avec l'ALSH maternel ;
- la bibliothèque, en alternance avec l'ALSH maternel ;
- une infirmerie et salle des maîtres pour affaires personnelles des animateurs ;
- des sanitaires intérieurs ;
- un préau ;
- une cour ;
- un plateau sportif ;
- une restauration scolaire.

2) Rappel des Objectifs du Projet Éducatif Territorial

- Développer une politique éducative globale sur l'ensemble des temps périscolaires ; y compris le mercredi, pour les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, afin de participer au côté de leurs familles et de l'école à la construction de leur citoyenneté, à leur réussite scolaire et à leur intégration dans la société.

- Mobiliser les ressources et les partenaires du territoire afin de garantir une cohérence des parcours éducatifs des enfants entre les projets d'écoles et ceux des structures de loisirs périscolaires.

- Développer la cohésion entre les différents acteurs de la communauté éducative.

- Proposer des activités de loisirs et de découvertes ludiques et récréatives, sur les temps extra scolaires en élémentaire, qui tiennent compte des envies, des besoins et des rythmes des enfants avant de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté, à l'épanouissement de la personnalité et au développement des aptitudes artistiques, intellectuelles et physiques.

- Développer des projets « passerelle » avec l'ensemble des partenaires éducatifs afin de faciliter la transition et l'intégration des enfants, selon leurs âges, dans les différentes structures d'accueil.

3) Rappel des Objectifs de la convention « Charte qualité Plan mercredi »

Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc...).

4) Les intentions éducatives

Favoriser la découverte d'activités et de loisirs :

- Chaque enfant pourra découvrir diverses activités, jeux, grande animation, rencontre etc... tout au long de l'année en élaborant un planning d'animation tout en restant en rapport avec le PEDT et la charte qualité Plan mercredi.

- Chaque enfant pourra bénéficier de sorties ou interventions de partenaires.

Respecter les rythmes, besoins et envie de chacun :

- Le fonctionnement de l'ALSH s'adaptera aux rythmes de chaque enfant en permettant un accueil matinal jusqu'à 10 heures, une restauration proposée en deux services : le premier à 12h et le second à 12h30.

- L'enfant sera acteur de ses loisirs et autonome dans le choix de ses activités.

Responsabiliser l'enfant dans ses actes et ses comportements :

- L'enfant participera à la vie de l'ALSH à travers les règles de vie fixées en concertation avec le groupe d'enfants et les animateurs.

- Chaque enfant sera initié aux notions de responsabilité et de respect au sein du groupe. Il sera amené à prendre conscience des notions de droits et de devoirs, de solidarité et de tolérance, de partage.

Contribuer à l'épanouissement de la personnalité et au développement des aptitudes artistiques, intellectuelles et physiques :

- Chaque enfant aura la possibilité de prendre des initiatives individuelles et au sein du groupe.

- Chaque enfant pourra s'enrichir personnellement en favorisant sa construction sur le plan moteur et intellectuel par une proposition d'activités originales et variées de découverte, de création et d'expression...

Développer des projets « passerelle » :

- Faciliter la transition et l'intégration des enfants selon leurs âges, dans les différentes structures d'accueils ALSH maternel et Espace Jeunes.

5) Fonctionnement des mercredis

Les modalités d'inscription peuvent se faire soit à la journée, le matin avec repas, l'après-midi.

Journée type

- De 7h30 à 10h00 : temps d'accueil des enfants jusqu'à 9h00 avec possibilité d'arriver jusqu'à 10h00 et temps libre.

Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a le choix entre diverses activités en autonomie : lire, jouer, dessiner, discuter, rester tranquille ; ou à partir de 09h00 une petite activité/jeu proposé(e) par un animateur.

L'animateur d'accueil est disponible et à l'écoute de chaque enfant en privilégiant un accueil individualisé. Cela permet également de faire le lien avec les parents.

- De 10h00 à 12h00 : Temps d'animation

Les enfants ont le choix entre une activité et un jeu suivant le programme établi. Il n'y a aucune obligation d'y participer.

- De 12h00 à 13h00 : Repas

La restauration est proposée en 2 services, l'un à 12h00 et l'autre à 12h20 ce qui permet aux enfants de manger quand ils le souhaitent. Le repas est un moment convivial, calme et de détente. Les enfants débarrassent leur table à la fin.

- De 13h00 à 14h00 : Temps libre et temps d'accueil des enfants.

Les enfants sont en temps libre extérieur ou intérieur.

Un accueil est ouvert de 13h à 13h30 pour les enfants qui partent après le repas et ceux qui arrivent uniquement pour l'après-midi.

- De 14h à 16h00 : Temps d'animation

Les enfants ont le choix entre une activité et un jeu suivant le programme établi. Il n'y a aucune obligation d'y participer.

De 16h00 à 17h : goûter

Il permet de faire le lien entre les temps d'activités et la fin de la journée. C'est un moment convivial qui permet d'échanger avec les enfants et faire un bilan de la journée.

- De 17h à 18h30 : temps d'accueil des enfants et temps libre

Les enfants ont la possibilité de faire des activités en autonomie. Les animateurs restent disponibles et à l'écoute des enfants. C'est un moment d'échanges avec les parents autour du déroulement de la journée, sur la participation de l'enfant, son comportement, etc.

6) Les membres du personnel :

L'équipe d'animation est composée de :

- Madame Magdalena LIME responsable (BAFD) et Madame Sèverine BROCHET responsable adjointe (BAFD) qui assurent la gestion financière, matérielle et administrative ; l'encadrement de l'équipe d'animation ; les relations avec les différents partenaires, services de la mairie, les personnels des APS, de restauration, d'entretien et de l'école ; et avec les familles ; la formation des animateurs ; les inscriptions, l'élaboration des programmes.

- Madame Michèle RAVAT ,Madame Jessica MERGATO, Madame Chara COUTURIER et Monsieur Jonathan ZAIA, animateurs BAFA qui assurent la participation et valorisation des échanges, à l'autonomie et au développement des enfants, à la mise en œuvre du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif territorial et dans le respect de la charte qualité plan mercredi, aux réunions de préparation ; l' animation et encadrement des groupes d'enfants ; le respect des lieux, du matériel et de l'application des règles de vie.

- Madame Jessica MERGATO, animatrice BAFA référente d'un enfant scolarisé en ULIS et chargée de sa socialisation, son intégration au sein de l' ALSH, sur un temps défini en accord avec les parents.

Le personnel de restauration assurent la préparation des repas, le service et l'entretien des locaux.

Tout le personnel de l'accueil de loisirs est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

7) Les activités du Centre de Loisirs :

Les activités physiques :

- Jeux sportifs, marche, jeux de ballons, jeux d'adresse, jeux d'équipe, grands jeux et grande animation.

Les activités calmes :

- Lecture, dessins, jeux calmes.

Les activités de création :

- Arts plastiques, sculptures, bijoux, bougies.

Les activités d'expression :

- Jeux de mimes, danse, musique, écriture.

Les activités de découverte de l'environnement :

- Visites culturelles, pique-niques, expositions, site naturel.

Les sorties :

- Cinéma, bibliothèque EKLA, skate parc, piscine, spectacle.

8) Organisation du travail de l'équipe

L'équipe se réunit tous les mardis après-midi afin d'organiser les projets et préparer les différent(e)s activités et jeux ; évaluer les actions pour mieux répondre aux besoins et attentes des enfants ; faire un retour sur le mercredi.

9) Les règles de vie de l'accueil de Loisirs

Elles sont élaborées en concertation avec les enfants en début d'année et sont expliquées à chaque nouvel arrivant.

Elles ont pour fonction de donner des repères clairs à chacun sur leurs droits et leurs devoirs.

10) Règlement intérieur de fonctionnement de l'ALSH

Il est signé par les familles lors de la conception du dossier d'inscription de l'enfant.

Il est consultable sur le site de la commune :

<https://www.leteich.fr/jeunesse/accueil-de-loisirs-6-11-ans/>

11) Les relations avec les familles

Des permanences permettent l'accueil du public, les lundi de 9h00 à 12h00 et vendredi de 16h30 à 18h00.

Les périodes d'inscriptions sont notifiées aux parents par le biais de papiers remis par les enseignants, par mail et sont visibles sur le site de la commune.

Concernant les programmes et autres documents, ils sont transmis par mail mais sont également disponibles via le site de la commune www.leteich.fr.

Sur le terrain, l'équipe veille également à l'accueil des parents afin qu'ils puissent se sentir en confiance et partir rassurés. Elle est à l'écoute et établit un lien afin d'échanger les informations concernant leur(s) enfant(s) pour répondre au mieux à ses (leur) besoins.

12) L'évaluation

L'évaluation se base sur différents critères :

- La participation et l'implication des enfants sur les différentes activités.
- La qualité des échanges avec les enfants, les animateurs et les parents.
- La mise en œuvre de l'élaboration du P.E.D.T. (plan mercredi) dans le respect des différents axes définis par la « charte qualité Plan mercredi » ,